



COMMUNICATION  
PUBLICITAIRE



## DNCA CONVERTIBLES EUROPE

**Profitez du potentiel des actions  
avec un risque limité**

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

**OBLIGATAIRES**

Article 9

# DNCA CONVERTIBLES EUROPE

- Un fonds investi en obligations convertibles européennes
- Une gestion de conviction visant à saisir les meilleures opportunités du marché
- Une équipe d'experts sur les obligations convertibles

## UN FONDS INVESTI EN OBLIGATIONS CONVERTIBLES EUROPÉENNES

Une obligation convertible est un produit hybride conférant à son détenteur la possibilité de convertir l'obligation en actions sous-jacentes. Cette conversion est limitée dans le temps et pour un nombre d'actions fixé à l'avance.

Plus le prix de l'action augmente et plus l'obligation convertible participera à la hausse de l'action. A l'inverse, en cas de baisse de l'action, l'obligation convertible atténuera le mouvement baissier et limitera les pertes.

Le fonds investit principalement dans des obligations convertibles européennes au sens large : Union Européenne, Royaume-Uni, Scandinavie, Suisse.



**POINT D'ATTENTION** DNCA Convertibles Europe permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (**notamment le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Il convient de respecter **la durée de placement recommandée de 4 ans**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

**Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.**



voir définitions page 5

## UNE ÉQUIPE D'EXPERTS SUR LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES

L'équipe de gestion est composée de trois gérants : Philippe Garnier, Denis Passot et Jean-Paul Ing. Elle peut compter sur 30 années d'expérience en moyenne sur les marchés financiers et s'appuie sur d'importantes ressources, telles que les équipes d'analystes Crédit et actions européennes de DNCA Finance.

## UNE GESTION DE CONVICTION VISANT À SAISIR LES MEILLEURES OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ

La gestion du fonds DNCA Convertibles Europe est fondée sur une approche qui favorise la diversification des risques à travers la sélection des titres les plus attractifs.

En effet, par le biais d'une approche en valeur relative, les gérants sélectionnent les titres présentant le meilleur potentiel de rendement ajusté du risque.

L'équipe calibre ensuite l'exposition des titres en portefeuille en fonction des perspectives d'évolution du marché.

## 2 QUESTIONS AUX GÉRANTS DE DNCA CONVERTIBLES EUROPE

### Pourquoi investir dans les obligations convertibles européennes ?

« Les obligations convertibles constituent une classe d'actifs hybride offrant à la fois une exposition aux actions et au crédit. Contrairement aux obligations classiques, celles-ci peuvent être converties en actions de la société qui les a émises. Cela leur permet d'offrir un profil de performance asymétrique. En effet, dans des marchés actions haussiers, les obligations convertibles auront tendance à adopter le profil de performance des actions. En revanche, en cas de marchés actions baissiers, les obligations convertibles auront un profil de performance plus proche de celui des obligations classiques, limitant ainsi les impacts de la baisse. »

### Quelle place à ce type de stratégie/de fonds au sein d'un portefeuille ?

« Si les obligations convertibles sont une alternative pertinente aux actions, elles constituent aussi une classe d'actifs intéressante pour diversifier un portefeuille composé d'obligations d'état ou d'entreprises « Investment Grade ». En effet, les obligations convertibles présentent une faible corrélation avec les obligations Investment Grade.

Sur longue période, les obligations convertibles affichent une performance proche de celle des actions avec une volatilité significativement plus faible.

Ainsi les obligations convertibles peuvent améliorer le profil de rendement/risque d'une allocation traditionnelle composée d'actions et d'obligations. »

## PROFIL DE RISQUE

**DNCA Convertibles Europe n'est pas garanti ; il existe un risque de perte en capital.** Le Fonds est soumis aux risques suivants : de taux, de crédit, lié à l'utilisation de titres spéculatifs à haut rendement, action, de change, lié à la surexposition, de contrepartie, de liquidité, lié à l'exposition de pays émergents, lié aux acquisitions et de cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières, risque de durabilité.

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque\* : 1 2 **3** 4 5 6 7

\* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

**Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.**



Denis PASSOT



Phillipe GARNIER

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion de DNCA Convertibles Europe est de réaliser une performance supérieure à celle du marché européen des obligations convertibles, **sur une durée minimale de placement recommandée de 4 ans**. Son indicateur de référence est l'ECI-Europe (Exane Convertible Index Europe), qui représente le marché des obligations convertibles européennes. Il inclut les coupons. Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

	Part R/A	Part I/A
<b>Société de gestion</b>	Natixis Investment Managers International	
<b>Gestionnaire financier par délégation</b>	DNCA Finance	
<b>Nature juridique</b>	FCP de droit Français	
<b>Classification AMF</b>	Néant	
<b>Risque de perte en capital</b>	Oui	
<b>Nourricier</b>	Non	
<b>Durée de placement recommandée</b>	4 ans	
<b>Devise de référence</b>	Euro	
<b>Indice de référence</b>	L'indicateur de référence est l'indice ECI EUROPE (EXANE CONVERTIBLE INDEX EURO), Dividendes nets réinvestis (DNR). Cet indice est composé d'une sélection d'obligations convertibles libellées en euros, représentatives de l'ensemble des secteurs d'activité et des pays de la zone euro. Les informations sur cet indicateur sont disponibles sur le site internet : <a href="http://www.exane.com">www.exane.com</a> . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
<b>Classification SFDR</b>	Article 8	
<b>Proportion minimale : - d'alignement à la taxonomie<sup>(1)</sup> - d'investissements durables</b>	0% 20%	
<b>Date de création</b>	27/04/2005	
<b>Code ISIN</b>	FR0010678359	FR0010171678
<b>Éligibilité</b>	Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE	
<b>Frais d'entrée<sup>(2)</sup> maximum</b>	3 % acquis au réseau distributeur	Néant
<b>Frais de sortie<sup>(2)</sup></b>	Néant	
<b>Frais de gestion et autres frais</b>	1.60% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière > dont rétrocession au réseau distributeur: 0,96% maximum TTC de l'actif net.	0.85% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière > dont rétrocession au réseau distributeur: 0,40% maximum TTC de l'actif net.
<b>Coûts de transaction</b>	0.47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	
<b>Commission de surperformance<sup>(3)</sup></b>	20 % TTC de surperformance positive du FCP par rapport à son indice de référence	
<b>Modalités de souscription et de rachat</b>	Néant	
<b>Souscription minimale initiale</b>	Un dix millième de part	100 000 €
<b>Valorisation</b>	Quotidienne	
<b>Heure de centralisation</b>	12h00	
<b>Indicateur Synthétique de Risque<sup>(4)</sup></b>	1 2 <b>3</b> 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010678359/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010171678/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC/DICI qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010678359/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010171678/detail>.**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. (4) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr).

**Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.**

## MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de DNCA Finance. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par DNCA Finance à partir de sources qu'elle estime fiables. DNCA Finance se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. DNCA Finance ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com). Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : [amf-france.org/fr/le-mediateur](http://amf-france.org/fr/le-mediateur), bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Natixis Investment Managers International et DNCA Finance qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Manager International et DNCA Finance sont des filiales. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre Natixis Investment Manager International, DNCA Finance et BPCE Vie. BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A. En relation avec ce produit, les Banques Populaires ou les Caisses d'Epargne distributeurs de ce produit peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document non contractuel, actualisé en août 2024.

**DNCA Convertibles Europe** est un FCP de droit français, géré par Natixis Investment Managers International (délégataire : DNCA Finance).

**DNCA Finance** - Société en commandite simple au capital de 1 634 319,43 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000 - Siège social : 19, Place Vendôme, 75001 Paris. Conseiller en investissement non-indépendant au sens de la Directive MIFID 2. [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com).

**Natixis Investment Managers International** - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros - 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

**BPCE** - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 197 856 880 euros. Siège social: 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.